

DÉCISION DU PRÉSIDENT

Décision N° CC-DEC-2024-011

Portant signature d'une convention avec l'association Harmonie municipale de Pont l'Evêque (HMPL) pour la mise en disposition de matériels et de salles de l'école de musique intercommunale

Le Président de **TERRE D'AUGE**,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts de la Communauté de Communes modifiés et approuvés par arrêté préfectoral en date du 26 décembre 2018,

Vu la délibération du conseil communautaire n° CC-DEL-2020-034 du 16 juillet 2020 , déléguant une partie des attributions du conseil communautaire au Président,

Vu la convention entre la Communauté de communes Terre d'Auge et l'HMPL définissant les obligations réciproques des parties,

Considérant la nécessité pour l'HMPL de disposer de matériels et de locaux pour l'exercice de ses activités,

DECIDE

De signer la convention avec l'HMPL pour :

- La mise à disposition par la Communauté de communes d'instruments pour les répétitions et les concerts de l'HPML
- La mise à disposition du mobilier des salles pour les répétitions de l'HMPL
- La mise à disposition de l'auditorium et de la salle Lully de l'école intercommunale de musique chaque vendredi pendant les périodes scolaires de 20h à 22h30

Fait à Pont l'Evêque, le 17 mai 2024

Certifiée exécutoire après transmission au contrôle de

légalité et publication dématérialisée mise en ligne le

...23./05.../2024

Le Président, M. Hubert
COURSEAUX



Conformément aux dispositions du Code de justice administrative, la présente décision pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Caen – 3, rue Arthur Leduc, 14000 CAEN – dans un délai de 2 mois à compter de sa date de notification ou de publication. Le tribunal peut être saisi par l'application informatique « *télérecours citoyens* » accessible par le site internet www.telerecours.fr. La décision peut également faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Président de la communauté de communes TERRE D'AUGE - 9 rue de l'hippodrome - 14130 Pont l'Evêque- dans les mêmes conditions de délai.

REÇU EN PREFECTURE

le 23/05/2024

Application agréée E-legalite.com